



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pour un mémorial national en hommage aux victimes de l'esclavage

Question écrite n° 2118

Texte de la question

M. Stéphane Peu appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des outre-mer, sur les suites données au projet d'édification d'un mémorial national en hommage aux victimes de l'esclavage. Le 27 avril 2018, M. le Président de la République déclarait souhaiter voir édifier un mémorial national aux Jardins des Tuileries qui rende hommage aux victimes de l'esclavage. Ce projet a été confirmé par le Premier ministre le 10 mai 2018, créant une attente et un espoir légitime chez les familles des descendants des victimes de ce crime contre l'humanité, mais également chez les historiens et chercheurs, qui l'estiment nécessaire. Pourtant, après une tentative de sélection d'un artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art sur laquelle doivent être gravés les 200 000 noms d'esclaves affranchis, le projet ne semble plus évoluer depuis plus d'un an. Le 27 mai 2021, en réponse à un courrier de M. le député, la présidence de la République réaffirmait la pleine mobilisation du ministère de la culture et du ministère des outre-mer pour mener à bien ces discussions et aboutir à un projet fédérateur et consensuel, ainsi que la détermination de M. Emmanuel Macron à garantir au souvenir de l'esclavage la place qui lui revient dans l'histoire nationale. M. le député attire donc l'attention de M. le ministre sur l'importance de la réalisation dans des délais raisonnables de ce projet proposé il y a maintenant six ans par le Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98) et porté par plus 300 personnalités, 120 associations et près de 10 000 pétitionnaires, qui s'inquiètent de voir le projet s'enliser sans qu'aucune suite concrète ne lui soit donnée. Il souhaite donc connaître le programme et les délais qu'il prévoit de donner à ce projet.

Texte de la réponse

La création d'un mémorial national en hommage aux victimes de l'esclavage a été confirmée par le Président de la République le 27 avril 2018 à l'occasion du 170e anniversaire de la signature du décret d'abolition de l'esclavage. L'appel à candidatures lancé en juin 2020 pour la création d'un mémorial au sein du jardin des Tuileries, à Paris, a été officiellement déclaré infructueux le 8 mars 2021. Cette première procédure n'a, en effet, pas pu être conduite à son terme en raison de l'absence d'adhésion de certaines personnalités investies dans la mémoire de l'esclavage et de la mauvaise adéquation entre les contraintes du site et les exigences programmatiques. Une nouvelle concertation est ouverte, prenant en compte le souhait d'une inscription physique des noms des esclaves affranchis au moment de la seconde abolition. Cet élément impose, en outre, d'identifier une nouvelle implantation pour le projet, démarche actuellement en cours en lien avec le ministère des Outre-mer, la Ville de Paris, les associations qui œuvrent pour l'édification de ce monument et la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. La procédure de commande qui suivra cette concertation sera fondée sur ce nouveau cahier des charges, dès que le lieu d'implantation aura été défini.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2118

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 janvier 2023

Question publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4520

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2176